

Bulletin trimestriel du Centre Culturel
n° 142 * Mars - Avril - Mai 2019

Harry Potter

p.4

Le réverbère

Thimister-Clermont

Vin du Pays de Herve souffle sa première bougie ! La coopérative à finalité sociale a en effet été créée le 12 septembre 2017. En un an, elle a fait mieux que transformer l'essai ! Jugez vous-même : en un an, *Vin du Pays de Herve* a planté 4 hectares de vignes à Hombourg, Aubel et Clermont-sur-Berwinne. Soit pas moins de 20.000 pieds de vignes au Pays de Herve. Aujourd'hui, la jeune coopérative d'un an à peine est forte de 320 coopérateurs et a collecté plus de 360.000 euros afin de poursuivre l'aventure.

Au commencement ...

Il y a un rêve. Le rêve partagé par une poignée d'entrepreneurs amateurs de vins et de projets à vocation sociale qui s'enthousiasment autour d'un projet commun : celui de faire revivre un vignoble au Pays de Herve (1). Et tant qu'à produire du vin, faisons en sorte que celui-ci soit de qualité, à l'image de la production agro-alimentaire au Pays de Herve. Et que ce projet s'inscrive dans une vision à long terme, respectueuse de son environnement et de ses habitants.

L'ambition ?

Créer un domaine viticole de 10 hectares au Pays de Herve.

L'objectif ?

Produire "de la vigne à la bouteille" un vin labellisé bio dans un chai appelé à faire battre le cœur du projet.

Une coopérative à finalité sociale ...

Portée sur les fonts baptismaux en septembre 2017 et constituée en société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale (SCRLFS), la coopérative *Vin du Pays de Herve* s'est fixé l'objectif de lever un million d'euros afin d'exploiter au moins 10 hectares de vignes. Aujourd'hui, la coopérative a levé plus de 360.000 euros auprès de plus de 320 coopérateurs (2) via une opération de crowdfunding.

La coopérative souhaite mener le projet "de la vigne à la bouteille" et prévoit de produire dans son propre chai (encore à construire à proximité des vignes en cours de plantation) des vins effervescents et des vins blancs d'abord, avant de s'attaquer à la production de vins rouges. Des vins qui viendront enrichir encore l'offre qualitative des produits agro-alimentaires au Pays de Herve.

(1) Le Pays de Herve fut une terre viticole, comme le démontre Thomas Lambiet dans le Bulletin 96 de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Plateau de Herve (décembre 2015).

(2) La valeur d'une part s'élève à 500 euros avec un maximum de 10 parts par coopérateur.

Respecter l'environnement et les hommes

La coopérative *Vin du Pays de Herve* s'inscrit dans une démarche qui se veut respectueuse de son biotope naturel, mais aussi social.

En matière d'exploitation, la coopérative a choisi de recourir aux techniques de production les plus respectueuses de l'environnement et a, d'ores et déjà, initié les premières démarches pour obtenir le **label Bio** pour tous les vins qui sortiront de son chai à l'horizon de 2021. Pour minimiser le recours aux intrants, le choix de cépages interspécifiques a été posé en fonction des sols, du climat, mais aussi de leur résistance aux maladies.

Quant au choix de la structure, il s'est porté sur une coopérative à finalité sociale. Celle-ci entend adopter un mode de gestion transparent et participatif. Elle compte soutenir des projets, des échanges ou des réseaux à vocations sociales, économiques, culturelles, d'insertion professionnelle ou d'éducation permanente. La coopérative souhaite devenir un acteur local du développement de l'économie sociale et de la protection de l'environnement.



Premières plantations

Une étape de plus a été franchie début mai 2018 dans le projet de la coopérative «*Vin du Pays de Herve*» : en deux jours, 20 000 pieds ont été plantés sur 4 ha de terrain à Hombourg (Te Berg), Aubel (Messitert) et Clermont-sur-Berwinne (Crawhez)!

En juillet 2018, ce sont les palissages qui ont été installés sur ces parcelles afin de permettre à ces pieds de vigne de s'élancer vers le ciel.

Si la route est encore longue, visiblement elle promet d'être passionnante.

Il faudra quelques saisons pour que ces vignes puissent donner leurs premières vendanges. Les premiers cépages plantés sont destinés à produire des vins blancs, effervescents et tranquilles (Johanniter, Solaris, Souvignier Gris et Muscaris).

La création d'un logo

Une entreprise – quelle qu'elle soit – se doit de s'appuyer sur une image pour affirmer sa communication tant vers l'extérieur qu'en interne. Aussi le groupe de travail communication composé de plusieurs coopérateurs a développé et proposé un nouveau logo, formé par les lettres **VPH** et évoquant le paysage bocager et les parcelles du Pays de Herve vues du ciel. Sa forme en **V** symbolise la grappe de raisin, un verre, la première lettre du mot « vin ».

Nous avons affronté les orages, la sécheresse et les sangliers

Nous sommes bien conscients que nous devons faire face aux caprices de la nature et de la météo. Et cette première année d'existence ne fut pas de tout repos. Début juin, de violents orages ont frappé notre région et nous avons eu quelques dégâts de ravinement sur notre parcelle de Crawhez. Le mois de juillet fut particulièrement chaud et sec. Nous avons arrosé nos jeunes pousses lorsque c'était possible. Résultat de cette présence sur le terrain : nous ne comptons aucune perte dans nos vignes malgré cette période de sécheresse.

Sur notre parcelle de Hombourg, nous avons enfin dû affronter les sangliers et les chevreuils et nous avons décidé d'électrifier le périmètre de cette parcelle.

Le défi continue

Il faut à présent construire un chai, notre lieu de production, dont l'architecture sera attrayante. Ouverte à la fois sur les vignes et les bocages de Pays de Herve (vers l'extérieur) et (à l'intérieur) sur les cuves et les barriques, cette architecture sera révélatrice de la transparence inscrite dans les gènes d'une coopérative. Ce bâtiment sera également un lieu de vie et de rencontre pour nos coopérateurs mais aussi une attraction touristique non négligeable : organisation de manifestations, de formations, visites des installations, présentation du vignoble et, bien sûr, vente de nos produits.

Afin de réunir le million de capital nécessaire, la coopérative espère le soutien des fonds publics. La Sowecsom pourrait en effet venir avec une participation significative et nous espérons que d'autres acteurs publics pourraient les rejoindre sous peu.

Comment participer au projet ?

Pour se développer et atteindre le seuil de viabilité, la coopérative a encore besoin de nouveaux coopérateurs ainsi que de nouvelles parcelles de terrain. Les personnes intéressées trouveront toutes les informations pour devenir coopérateurs sur le site www.vindupaysdeherve.be. Quant aux propriétaires, désireux de planter des vignes mais aussi d'« échanger » avec d'autres parcelles plus propices à ce genre de cultures, ils sont invités à contacter la coopérative.

Contact

www.vindupaysdeherve.be

Michel Schoonbroodt : info@vindupaysdeherve.be Tél.: 0472 49 37 09